

Les représentants du personnel des organisations syndicales :
UNSA
CFDT
SOLIDAIRES

Déclaration liminaire au CHS-CT Spécial du 11/05/2017

Monsieur le Président,

Il y a un peu plus d'un an nous vous avons alerté « sur la situation critique de la DRGC et la souffrance de son personnel », c'était lors du CHS-CT du 26/02/2016.

Le mois dernier, à l'ouverture du CHS-CT du 05/04/2017, nous vous avons à nouveau alerté sur la situation dramatique des effectifs du CLI et de la DRGC.

Nous vous demandions alors au nom du bien-être au travail de tous les agents de la DRGC, de prendre toutes les dispositions nécessaires pour remédier à cette situation et notamment en renforçant les effectifs par tous les moyens possibles.

Nous avons d'ailleurs attiré votre attention sur le tableau des vacances d'emploi au 01/03/2017 (dans lequel aucune vacance d'emploi n'apparaissait au sein de la DRGC ou du CLI) et qui nous interpellait au plus haut point.

La parution des derniers tableaux de mutation, toutes catégories confondues, confirme nos craintes et nous ne pouvons que constater l'abandon des services de la DRGC.

Malgré notre bonne volonté et notre totale adhésion à la démarche BEAT, nous avons le sentiment d'avoir été floués.

Tout ceci, associé à la modification du régime de travail du CLI sans concertation préalable, laisse apparaître le peu de considération que l'administration porte envers les membres des représentants du personnels désignés en CHS-CT et des textes qui régissent le fonctionnement de ce dernier.

En outre, votre interprétation et son application restrictive de la note DG-B/2 entrave toutes les actions qui étaient dévolues aux crédits d'impulsion, et cantonne le CHS-CT à un rôle de spectateur.

Aussi pour toutes ces raisons, nous vous informons qu'à l'issue de ce CHS-CT, nous serons démissionnaires de nos mandats respectifs.

Le 11/05/2017

Les représentants du personnel des organisations syndicales
UNSA / SOLIDAIRES / CFDT